



Fiche d'adhésion A remettre impérativement avant le 31 octobre

Adhésion : Renouvellement : oui [] non [] votre n° de licence...A-
Si 1ère adhésion au SCL, avez-vous déjà été licencié dans un club de plongée : oui [] non [] (si oui précisez le n° de licence)
Votre niveau de plongée : N0 [] N1 [] N2 [] N3 [] N4 [] E1 [] E2 [] E3 [] E4 []
Niveau préparé cette saison : N1 [] N2 [] N3 [] N4 [] Initiateur [] RIFA-P [] RIFA-A [] Nitrox E []
Nitrox C [] Apnée []

Adhérent (à inscrire en lettres capitales sauf E-mail) Copie obligatoire du CACI
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone portable :
E-mail : Date de naissance : ... / /

E-mail : Représentant légal si l'adhérent est mineur (compléter aussi l'autorisation parentale)
Père [] Mère [] tuteur []
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone portable :

Licence + Part club
Section enfants (8/12ans): 75€ []
Catégorie 12-16 ans : 90€ []
Catégorie 16-18 ans **: 105€ []
Catégorie plus 18 ans: 150€ []
Licence passager : 55€ []
Remise** famille /conjoint : 120 € []
Tarif spécial Encadrant *** 120 € []
** à partir du second membre famille plus de 18 ans (1er membre 150€, second et au-delà 120€) ***minimum E1 et actif durant la saison

Assurance complémentaire : La licence comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance complémentaire peut être souscrite auprès de votre assurance personnelle (préciser le sport) ou par notre intermédiaire auprès du cabinet LAFONT partenaire de la FFESSM.(voir récapitulatif en annexe) les nouveaux inscrit ont 1 mois pour réclamer leur licence non reçue
Catégorie Loisir 1 : 23,50€ [] Loisir top 1 : 45,00€ [] Assurance piscine : 13,00€ []
Catégorie Loisir 2 : 28,00€ [] Loisir top 2 : 56,00€ [] Autres [] :
Catégorie Loisir 3 : 48,00€ [] Loisir top 3 : 93,00€ [] Pour autres : fournir une attestation d'assurance

Fournitures fédérales : Passeport de plongée [] 4,00€ l'unité Carnet de plongée [] 4,00€ l'unité
Carnet jeune 4,00€ [] Carnet plongée libre-apnée [] : 4,00€ l'unité Pochette zippée [] 10,00€ l'unité
Carte FFESSM/CMAS brevet de plongée (obligatoire pour tout plongeur préparant le N1) : 16,00€ []

TOTAL à régler par chèque à l'ordre du Subaquatique Club Lochois :e

Engagements :
Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur demande) et m'engage à le respecter.
J'autorise le club à utiliser mon image pour promouvoir son activité dans ses locaux, sur son site, dans des journaux (Pour les mineurs, veuillez compléter le document « autorisation de droit à l'image)
Signature(s) de l'adhérent, des parents ou représentant légal
Fait à le
Signature : []



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure (club/SCA) :

- **Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans**
- **Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (niveau 1)**
- **Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans**
- **Plongeur autonome 20m à partir de 16 ans**
- **Plongeur autonome 40m à partir de 17 ans**

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné :

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :
.....

Né le :

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Fait à Le

Signature du responsable légal :



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de notre club, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir notre activité.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....,
agissant en qualité de
du mineur

Autorise le Subaquatique Club Lochois à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux,

Autorise le Subaquatique Club Lochois à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

Sur le site du club

Sur des CD-ROM ou DVD de sorties

Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

A..... leSignature



Pièces à fournir à l'inscription

Fiche d'adhésion

Autorisation parentale

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la plongée (CACI)

Utiliser le formulaire joint au dossier d'inscription

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence.

Un certificat est exigible tous les ans pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres). Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat. Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal. Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Présenter au club votre CACI (certificat médical) et conserver le avec vos documents Passeport et Carnet de plongée et licence qui doivent toujours vous accompagner même lors des séances d'entraînement piscine

Règlement du montant « licence + part club » et assurance : possibilité de régler en 2 ou 3 fois avant **31/10**, ainsi les règlements seront déposés aux dates de dépôt mentionné au dos de chaque chèques bancaire, chèques vacances ou coupons sport acceptés, ainsi que bons CAF et règlement en espèces

L'achat de fournitures fédérales sont à régler au club.

Remarque :

Les responsables du club se gardent le droit de refuser l'entrée de la piscine à tout adhérent non à jour de ses cotisations ou n'ayant pas présenté un certificat médical valide.